

Denrées alimentaires et autres produits	RI.DAL.CN.02	Chine
	février/2020	

I. Champ d'application

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Bière	2203	CN

II. Certificat général

Code AFSCA:	certificat:	Nombre total de pages:
EX.DAL.AA.01.XX	Certificat de salubrité pour l'exportation de denrées alimentaires et autres produits	2 p.

III. Conditions de certification

Lors de l'exportation de la bière vers la Chine, l'envoi doit être accompagné du certificat de salubrité pour l'exportation de denrées alimentaires et autres produits.

Si l'envoi n'est pas accompagné de ce certificat de salubrité, l'autorité compétente de la Chine refusera l'importation.

Pour les exportations vers la Chine, outre les données mentionnées dans l'instruction générale, les données suivantes doivent également être ajoutées en annexe au certificat :

- Shipment way (nature et identification du moyen de transport)
- Port of exit (poste frontalier d'exportation)
- Port of arrival (poste frontalier d'importation)
- Container number (numéro de conteneur)
- Seal number (numéro de scellé)
- Production date (date de production)
- Production place (place de production)

Ces données relèvent entièrement de la responsabilité de l'exportateur.